COMMUNIQUÉ DE PRESSE
JUIN 2016

Fédération Française de Carrosserie
Industries et Services
Réparateurs

Les assureurs refusent de faire expertiser des milliers de véhicules grêlés immobilisés dans les ateliers

Depuis plusieurs jours, certains assureurs refusent d'expertiser les véhicules grêlés des automobilistes chez le carrossier de leur choix ! Résultat : des milliers de voitures restent immobilisés dans les ateliers. Une situation inacceptable que la FFC Réparateurs entend dénoncer.



Ces 15 derniers jours, la France a connu d'importants épisodes de grêle. Conséquence : les carrosseries membres FFC ont vu affluer de nombreux automobilistes assurés afin de faire réparer au plus vite leur sinistres.

Les déclarations ont été effectuées par les carrossiers mais oh surprises : les cabinets d'experts refusent d'expertiser les véhicules avec les carrossiers choisis par les clients !
Raison invoquée ? La mise en place prochaine par les assurances de plateformes de degrelage industrielles en dehors des carrosseries traditionnelles. Une fois de plus, les assurances orienteront les automobilistes les privant ainsi du libre choix du carrossier pour effectuer les réparations de leur sinistre. Une situation qui serait passée quasi inaperçue si un débosseleur ne nous avait pas alerté. Il est vrai que les sinistres dûs aux épisodes de grêles localisés sont moins impressionnants médiatiquement que les dégâts provoqués par les inondations.



La FFC Réparateurs dénonce ces méthodes illégales de détournement de clientèle et l'insatisfaction générale des automobilistes assurés qui seront envoyés loin de leur réparateur habituel. Nous en appelons donc ce jour à la DGCCRF afin qu'elle intervienne auprès des assurances pour faire respecter immédiatement le décret du libre choix du réparateur.
De leurs côtés, pour les carrossiers et les experts indépendants, c'est le moment de trouver un terrain d'entente afin de promouvoir leur savoir faire pour les uns et leur totale autonomie pour les autres.